

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 10 novembre 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 19 du mois de novembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Patrick MORISSET, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. Jean-Yves MAS, Mme Héléne LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Héléne CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN

8

Mme Victoria FUSTER qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE

M. Maxime PELLICER qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH

Mme Amandine VIGNERON qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET

Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT

M. René MAGNON qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU

Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Mme Lydia LESCOMBE a donné procuration à Mme Héléne LEBLANC

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N°DL19112021-06 : Etat des cessions et acquisitions 2020

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 alinéa 2 qui dispose que "Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune" ;

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995, notamment son article 11 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la ville de Lacanau doit délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées au cours de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines qui s'est réunie le 10 novembre 2021 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ADOpte le bilan des cessions et acquisitions de l'année 2020 présenté ci-après :

Vente/ Acquisition	Date de l'acte	Références cadastrales	Adresse	Vendeur/ Acquéreur	Prix	Date délibération du C.M.
Vente	09/09/2020	BE 258	34 Rue Jacquemin Perpère	BOTTE	270 000,00 €	16/07/2020
Vente	09/09/2020	BV 734	3 Avenue Marie Curie	CEYRAT	8 721,00 €	28/11/2019
Vente	27/05/2020	BT 148	NORD LO	SCI LES GRANDS PINS	410 000,00 €	29/01/2020
Vente	27/05/2020	BT 149	NORD LO	Société CAMP ATLANTIC	615 000,00 €	29/01/2020
Vente	05/03/2020	DH 227	9 rue Saint Vincent	DA SILVA	93 600,00 €	26/07/2019
Vente	19/02/2020	DA 465p - DA 467p	Rue du Général de Gaulle	FAUGERE - HAUTREUX	1 540,00 €	26/09/2019
Vente	19/02/2020	BV 732	Avenue Marie Curie	BELIVIER	7 771,00 €	28/11/2019
Vente	19/02/2020	BV 727-728	1 Rue Frédéric Mistral	CAZENAVE - BOULOIR	326 506,00 €	26/09/2019
Acquisition	10/02/2020	DH 248	3bis avenue Albert François	NORDMAN	295 000,00 €	28/11/2019
Vente	27/01/2020	Lot 5 DH 3989-3990- 3991-3994-3995-3998- 4000-4001	5 Place de la Gaîté	STE DO MI LA RE	67 969,04 €	26/06/2019
Vente	23/01/2020	Lot 4 DH 3989-3990- 3991-3994-3995-3998- 4000-4001	4 Place de la Gaîté	Ste AURORE PARISE	90 424,62 €	26/06/2019
Vente	21/01/2020	Lot 3 DH 3989-3990- 3991-3994-3995-3998- 4000-4001	3 Place de la Gaîté	SCI BOUCHERIE DE LA GAITE	211 474,09 €	26/06/2019

Le montant des cessions s'élève à **2 103 005,75 €** et celui des acquisitions s'élève à **295 000,00 €**.

Délibération adoptée.

POUR : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

CONTRE : 3 Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène Leblanc et Mme Hélène CROMBEZ.

ABSTENTION : 2 M. Jean-Yves MAS et M. Cyril CAMU

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Publié le : **23 NOV. 2021** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

23 NOV. 2021

